

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA****COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 13 JANVIER 2025 – Délibération n°011

L'an deux mil vingt cinq et le treize janvier à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	21

Date de la convocation
13/01/2025
Date d'affichage de la convocation
08/01/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

**Absents** : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - CARON Annick - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy - MURET Yvain

**Objet :****RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention annuelle signée avec la mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise pour la mise à disposition de la balayeuse est arrivée à échéance le 31/12/2024.

Il convient de la renouveler pour un an, aux même conditions techniques : le transport de la balayeuse est à la charge de la commune de Sévérac d'Aveyron et le chauffeur est un agent de la commune de Sévérac d'Aveyron.

Les conditions financières sont de 315 euros la journée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise le renouvellement de la convention de mise à disposition de la balayeuse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Edmond GROS

